

Pierre d'Aoste, leur neveu ; enfin au xv<sup>e</sup>, c'est Georges de Challant.

Troisième fils d'Amédée de Challant, seigneur de Varey, et d'Agnès de la Palud, né au surplus d'une famille fort religieuse, Georges de Challant fut, dès son enfance, destiné à l'état ecclésiastique. Il était clerc lorsqu'il demanda à être reçu soufformier de l'église de Lyon.

Les soufformiers étaient de jeunes gentilhommes qui, dans la pensée d'obtenir plus tard un canonicat, demandaient à faire partie de l'église. Leur requête admise, on leur permettait d'en prendre le costume et on leur assignait un siège au chœur. Ces sièges se trouvaient au-dessous des stalles, « des formes », occupées par les chanoines, d'où la dénomination de soufformiers, *subformarii*, donnée à ceux qui les occupaient. De ces stalles ils assistaient aux offices, lorsqu'ils se trouvaient présents, ce qui était rare. Quant à leurs fonctions, elles étaient fort simples. Les jours de grosse cloche, ils pouvaient, à défaut du chanoine de semaine pour l'épître, c'est-à-dire faisant fonction de sous-diacre, porter l'encensoir à matines et à vêpres. Destinés à devenir membres d'un chapitre qui mettait un soin jaloux à se recruter exclusivement dans la noblesse, les soufformiers devaient appartenir à une famille noble.

Mais l'illustration des aïeux de Georges de Challant lui était une garantie suffisante pour que son origine ne puisse être soupçonnée ; le 20 avril 1450, il était créé soufformier, avec les libertés et privilèges attachés à ce titre, et l'habit de l'église lui était donné par l'archidiacre, Guillaume de Chavirey.

Il portait le titre de soufformier depuis trois années, lorsque, le 19 avril 1453, le chapitre eut à pourvoir au canonicat vacant par le décès d'Henri d'Albon. Les avis se